

VILLE DE SALON-DE-PROVENCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 18/11/2021
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



ORGANISATION DU RAPPORT

Table des matières

I. Remarques préliminaires.....	3
II. Premiers éléments sur l'exécution du budget 2021	4
III. La prospective financière 2021-2026	6
IV. Les orientations spécifiques à l'exercice 2022.....	13
V. Éléments relatifs au personnel communal	17

I. Remarques préliminaires

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du conseil municipal du 25 juin 2020 a été l'occasion pour la nouvelle municipalité d'adopter les choix stratégiques pour le nouveau mandat.

Ces orientations stratégiques reposent sur 4 piliers :

1. Refuser l'augmentation des impôts
2. Maitriser l'autofinancement pour accroître la capacité d'investissement
3. Un recours raisonné à l'emprunt
4. Mobiliser les recettes extérieures

Ces choix stratégiques ont permis de définir la trajectoire financière du mandat municipal 2020-2026, présentée et approuvée lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 19 novembre 2020. À cette occasion, une prospective budgétaire pour la période 2021-2026 a été présentée. Elle fonde un pacte de gouvernance dont le cadre pluriannuel devait être respecté afin de servir de scénario de référence.

Le Débat d'orientation budgétaire pour 2022 est donc l'occasion de réaffirmer nos engagements et d'évaluer la trajectoire financière de la commune conformément au pacte de gouvernance initialement annoncé.

II. Premiers éléments sur l'exécution du budget 2021

Alors que l'exercice 2021 n'est pas encore achevé, des premières tendances peuvent apparaître. Grâce au travail des services municipaux en partenariat avec les services de la Direction générale des Finances publiques, le suivi de l'exécution du budget municipal ainsi qu'un exercice d'anticipation permettent d'établir les constats suivants.

Après un exercice 2020 marqué par l'effet du covid 19, l'année 2021 est celle d'un redémarrage progressif de l'activité. Alors que le budget de l'année, voté en décembre 2020, était basé sur une hypothèse d'année normale, l'évolution contrastée de la situation sanitaire a prolongé ses effets sur une grande partie de l'exercice. Cet écart entre la prévision et la réalité perturbera certains taux de consommation, et a exigé à plusieurs reprises des modifications budgétaires pour s'adapter aux aléas.

Pour la section de fonctionnement, si les dépenses comme les recettes sont affectées par la crise, les conséquences sont tout à la fois différentes et plutôt inattendues. S'agissant plus particulièrement des dépenses, le chapitre 012 retraçant les charges de personnel, présenterait une augmentation supérieure à 1% par rapport au compte administratif 2020. Cette évolution, relativement modérée, inférieure aux prévisions budgétaires et proche de la prospective financière, s'explique par différents phénomènes dont la signature de plusieurs ruptures conventionnelles qui n'avaient pas été projetées initialement. Le chapitre 011 qui recense les charges à caractère général présentera, comme en 2020, un taux d'exécution inférieur aux prévisions. Le volume des dépenses augmente par rapport à l'exercice précédent, marquant ainsi le redémarrage progressif des activités municipales. Le niveau attendu des dépenses au 31 12 2021 devrait néanmoins rester en-deçà de celui d'une année normale. Enfin, comme l'année précédente, le chapitre 65 relatif aux charges de gestion courante est affecté par un volume moins important de subventions allouées aux associations du fait d'un grand nombre de projets qui n'a pas été réalisé au vu des circonstances.

S'agissant des recettes, là encore l'exercice sera marqué par des particularités contrastées. Si les produits des services seront inférieurs à la prévision budgétaire, tout en marquant le redémarrage progressif, d'autres recettes sont, elles, stimulées suite à la crise sanitaire. C'est le cas des droits de mutation, en lien avec la forte évolution du marché immobilier constaté sur la commune.

Pour la section d'investissement, l'exercice 2021 s'avère particulièrement chargé. D'une part, les opérations d'équipement ont pu se dérouler malgré la crise sanitaire et parfois le ralentissement de l'activité liée au confinement. Ces opérations devraient représenter aux alentours de 12 à 13 millions

d'euros cette année. D'autre part, l'exercice est marqué par une politique d'acquisition extrêmement importante. Près de 9 millions d'euros d'acquisitions foncières ont été réalisés, dont l'importante acquisition du terrain devant accueillir le futur centre hospitalier du pays salonais, ainsi que l'acquisition des terrains de l'assiette foncière de l'ancien immeuble Saint-Norbert appartenant au bailleur 13 Habitat au quartier des Canourgues. Ces opérations qui n'étaient pas prévues pour 2021 ont pu être ajoutées par modification budgétaire. Pour financer l'ensemble de ces investissements, opérations d'équipement et acquisitions foncières, le compte administratif 2021 fera état de subventions d'investissement en forte augmentation ainsi qu'un emprunt d'environ 4 millions d'euros. Ce montant d'emprunt supérieur à la prévision initiale se justifie par l'acquisition du terrain du centre hospitalier.

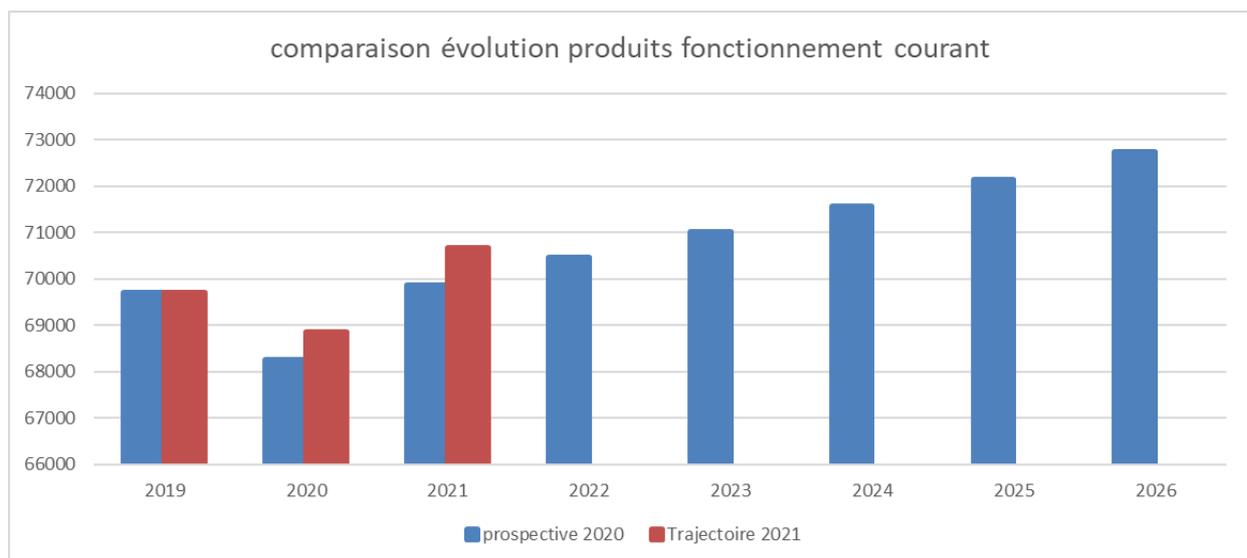
III. La prospective financière 2021-2026

Compte tenu des grands principes de la stratégie financière détaillés précédemment, et comme indiqué une prospective financière a pu être réalisée en 2020 pour la période 2021-2026 grâce au concours des services municipaux ainsi que du cabinet RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES qui conseille la collectivité en matière de prospective.

Cette prospective peut donc être confrontée lors du débat budgétaire aux résultats financiers constatés pour s'assurer du respect de la trajectoire financière et du pacte de gouvernance du mandat. Les données ci-dessous sont issues de l'analyse prospective présentée lors du débat d'orientation budgétaire de novembre 2020, et rapportées aux éléments connus depuis.

La prospective financière en matière de produit de fonctionnement

Les éléments prospectifs comparés au CA 2020 et aux projections du CA 2021 en matière de produit de fonctionnement permettent d'apprécier l'écart positif entre notre prospective et la réalité de l'exercice 2020 (données du compte administratif) et 2021 (projection du compte administratif). Ainsi, comme indiqué précédemment, les estimations de recettes pour 2021 sont plus dynamiques que ce qui avait été envisagé à l'automne 2020. Ce constat est principalement la conséquence du fort dynamisme des droits de mutation.

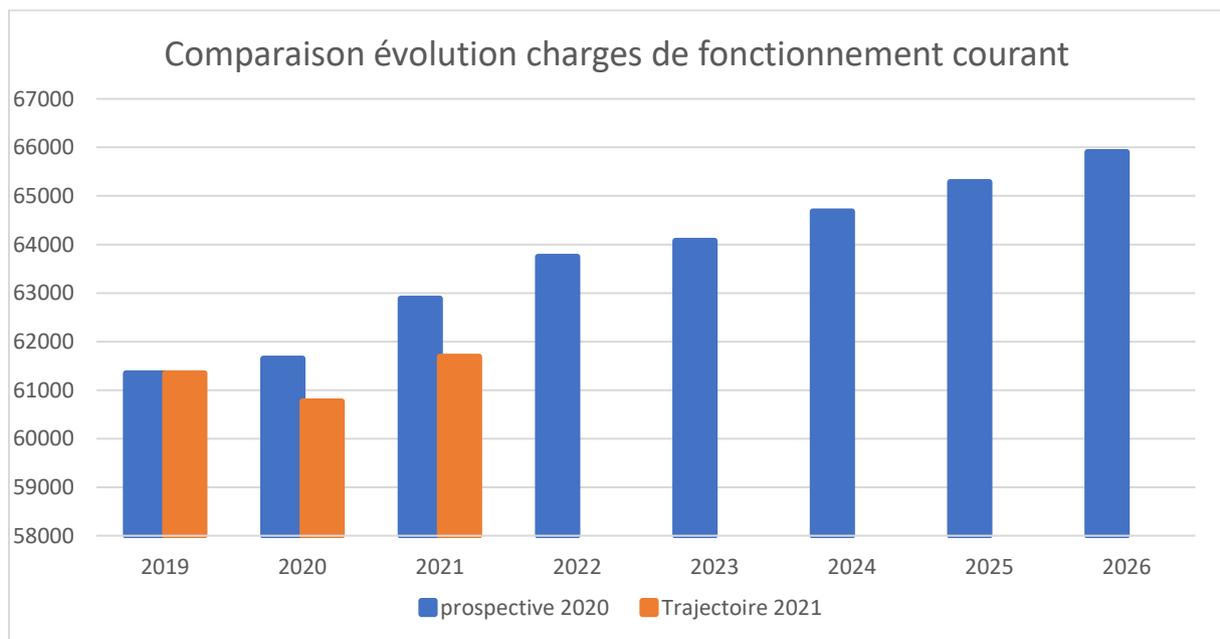


Malgré cet écart positif par rapport à la prospective initialement adoptée, il est fait le choix de maintenir la trajectoire telle qu'elle avait été envisagée. En effet, les raisons de la croissance

supérieure des produits de fonctionnement en 2021 pourraient ne pas se reproduire et freiner l'évolution voire entraîner une stabilisation des produits en 2022. Par ailleurs, la prudence semble préférable au regard de l'évolution des finances publiques nationales qui pourraient justifier, après l'élection présidentielle, de nouvelles mesures de redressement des comptes publics telle une diminution des dotations comme cela a déjà été pratiqué précédemment.

La prospective financière en matière de charges de fonctionnement

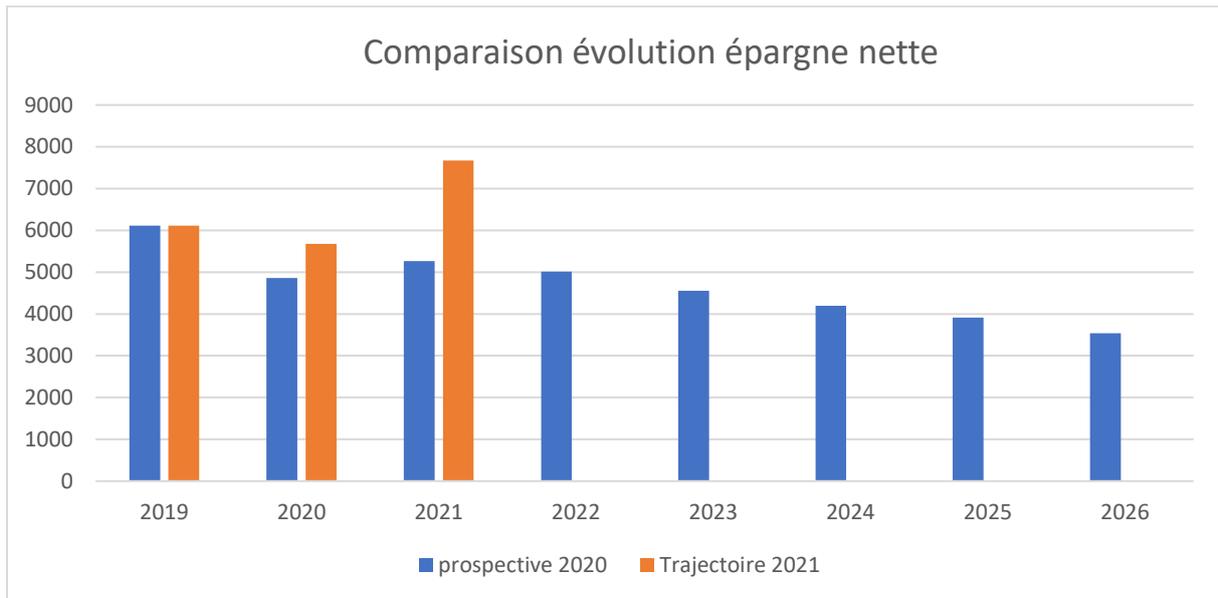
Afin de ne pas dégrader l'épargne nette de la collectivité et de la maintenir aux alentours de 5 millions d'€, une augmentation des charges corrélée à l'évolution des produits était privilégiée. Les dépenses constatées fin 2020 et projetées à fin 2021 se situent en deçà des éléments prospectifs de 2020. Les éléments explicatifs apportés précédemment détaillent les évolutions.



Toutefois, malgré cet écart à la prévision, le maintien de la trajectoire initiale est à envisager. En effet, l'évolution de l'épidémie et la diminution du risque de confinement permet d'envisager une reprise quasiment totale des activités en 2022. A cette situation s'ajoute un phénomène d'inflation qui pourrait engendrer une augmentation des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Par conséquent, il est prudent de maintenir les scénarios initialement envisagés.

La prospective financière en matière d'objectif d'épargne nette

Les choix stratégiques posés en 2020 visaient à corréliser l'évolution des produits de fonctionnement et des charges de fonctionnement afin de maintenir l'épargne nette de la commune autour de 5 Millions d'euros avec l'objectif de permettre la réalisation des projets d'investissement.



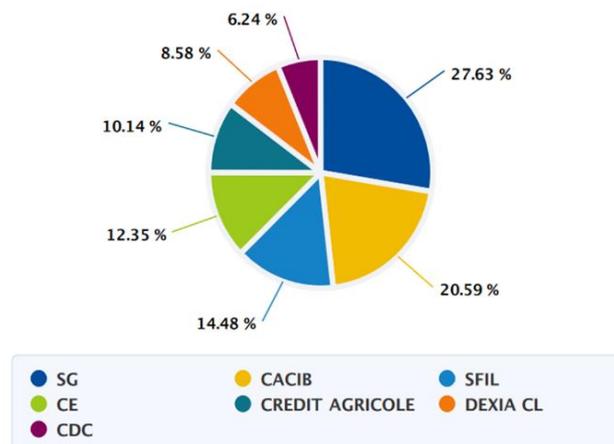
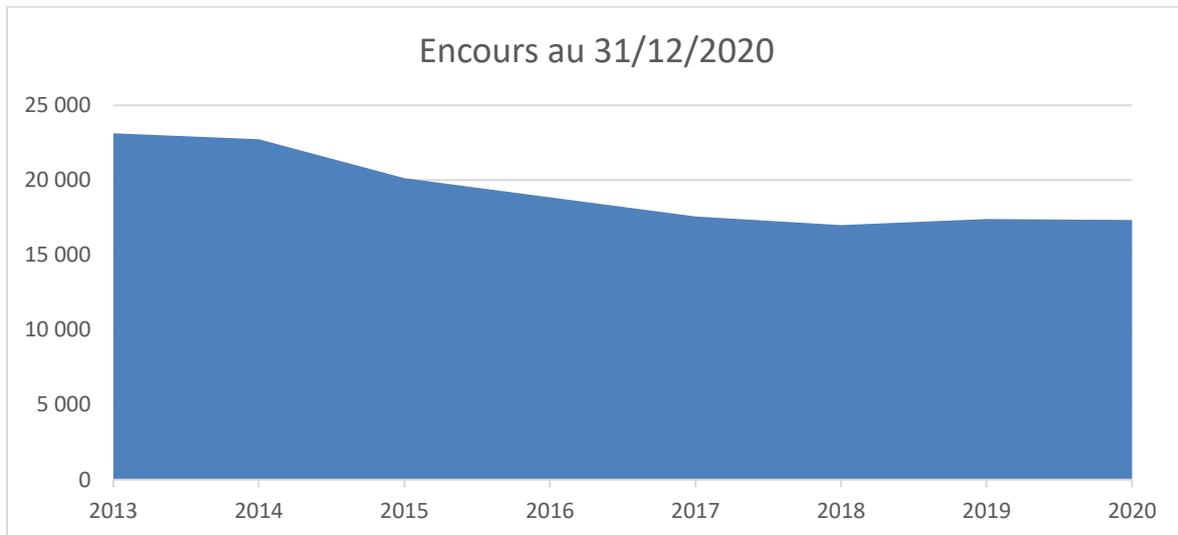
Les premiers constats de 2021 permettent de valider la stratégie financière actée au début du mandat. L'amélioration de près de 2,4 M € de l'épargne nette projetée fin 2021 tient essentiellement à deux variables : croissance plus importante des ressources et niveau de dépenses de fonctionnement en deçà des attendus. La collectivité est donc aujourd'hui en cohérence avec sa trajectoire financière, malgré les spécificités conjoncturelles de l'exercice 2021.

La prospective financière en matière de dette

Pour rappel, la situation de la dette de la commune arrêtée au 31 décembre 2020 est la suivante.

La dette est classée 1A d'après la classification GISSLER.

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 31.12	23 134	22 742	20 139	18 859	17 586	17 000	17 418	17 352
Épargne brute	5 323	7 058	7 720	7 869	6 744	7 495	7 905	7 456
ENCOURS au 31/12 / ÉPARGNE BRUTE	4,3	3,2	2,6	2,4	2,6	2,3	2,2	2,2



En 2021, pour tenir compte des importantes acquisitions foncières réalisées notamment avec l'achat exceptionnel du terrain des Gabins pour 4,5 M € dans la perspective de l'installation du nouveau centre hospitalier, la commune dérogera à ce principe en recourant à un emprunt de 4 M €. Pour autant, les principes d'emprunt de substitution initialement annoncés auront vocation à s'appliquer les années suivantes.

Tous ces éléments mettent en évidence le respect pour 2021 du pacte de gouvernance et également le respect de la trajectoire financière à ce stade du mandat.

La prospective en investissement

Les hypothèses en matière d'investissement posées dans la prospective financière de 2020 étaient :

- Stabilisation de l'autofinancement,
- Pas d'augmentation des taux d'imposition,
- Stabilisation de l'encours net de la dette.
- À ces hypothèses, s'ajoute l'objectif d'obtenir sur la période 2021-2026 un montant de 25 M€ de subventions auprès des partenaires institutionnels de la commune, notamment le Conseil départemental et le Conseil régional.

Compte-tenu des contraintes et de la stratégie définie, la trajectoire financière de la commune pour la période 2021-2026 doit permettre de dégager une capacité d'investissement de 85 millions d'€.

Le respect de la trajectoire exige des contraintes fortes :

- Pour la section de fonctionnement, il s'agira de respecter strictement le cadre défini c'est-à-dire une augmentation des charges plafonnée à l'augmentation des ressources, ceci contraignant à modifier la stratégie en cas d'évolution négative des ressources ;
- Échanger rapidement avec les partenaires financiers de la collectivité pour s'assurer que le montant estimé de 25 millions d'€ de subventions à obtenir sur le mandat est réaliste et conforme aux capacités de financement de nos partenaires.

Montant en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Taux d'imposition	0,0%							
Produits de Fonctionnement	69 778	68 740	70 031	70 626	71 183	71 744	72 320	72 908
Ev° nominale Charges fct courant	-0,7%	0,3%	2,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
Charges fct courant strictes	61 082	61 273	62 505	63 097	63 695	64 299	64 908	65 524
Atténuations de produits	261	378	378	378	379	379	380	380
Ch. exceptionnelles larges	254	174	170	170	170	170	170	170
Annuité de dette	2 067	2 058	1 715	1 820	2 028	2 153	2 200	2 324
Ch. de Fonctionnement larges	63 664	63 883	64 767	65 465	66 271	67 000	67 658	68 398
Epargne nette	6 114	4 857	5 263	5 161	4 912	4 744	4 662	4 510
Dép Inv. hs Capital	18 731	13 057	14 738	13 979	14 201	14 048	14 049	14 002
Emprunt	2 400	884	1 467	1 578	1 793	1 926	1 974	2 103
Variables de pilotage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Excédent brut courant	8 365	6 601	6 978	6 981	6 939	6 896	6 862	6 834
Encours net de dette(31.12)	16 660	15 767						
Encours net de dette (31.12) / Ep brute	2,1	2,4	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4
Subventions d'invest. hors amendes	4 734	3 240	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Ch fct courant [Var°]	-421	308	1 231	592	598	604	610	616
Taux Foncier bâti	30,49%	30,49%	45,54%	45,54%	45,54%	45,54%	45,54%	45,54%

Prospective présentée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour 2021

Montant en k€	2019	2020	2021
Ev° Taux d'Imposition	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de Fonctionnement	69 778	69 366	71 265
Ev° nominale Charges fct courant	-0,7%	-1,1%	1,5%
Charges fct courant strictes	61 082	60 395	61 310
Atténuations de produits	261	370	376
Ch. exceptionnelles larges	254	871	135
Annuité de dette	2 067	2 052	1 770
Ch. de Fonctionnement larges	63 664	63 688	63 591
Epargne nette	6 114	5 679	7 674
Produits des cessions	29	2 144	985
Subventions	4 734	2 390	6 173
Autres RI hors dette (FCTVA, TA...)	4 923	3 869	3 612
Variation de l'EGC	-531	15	114
Dép Inv. hs Capital	18 731	15 867	22 329
Dép Inv. hs Dette hors foncier	18 609	15 676	13 374
Opérations foncières et divers	123	190	8 955
Emprunt	2 400	1 800	4 000

Premières années de la prospective eu égard à la situation du CA 2020 et de la projection 2021

Compte-tenu de l'ensemble des éléments précédemment détaillés, et malgré la situation projetée à la fin de l'exercice 2021, il est nécessaire de rester prudent pour la prospective en investissement eu égard à l'objectif national de redressement des comptes publics qui pourrait affecter l'autofinancement de la collectivité sur la seconde partie du mandat.

Si l'année 2021 a connu une hausse importante du niveau d'investissement avec deux acquisitions foncières majeures (terrain dit des « Gabins » et 13Habitat), celle-ci ne remettent pas en cause notre trajectoire.

Par conséquent, la municipalité confirme l'engagement de 85 millions d'€ d'investissement sur le mandat.

Le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026

Compte-tenu des éléments précédents, et afin d'atteindre l'objectif de 85 millions d'€ d'investissement sur la période, la municipalité confirme l'architecture du plan pluriannuel d'investissement (PPI). Celui-ci permet de détailler l'affectation des 85 millions d'euros

d'investissement selon 5 grandes catégories qui seront détaillées en Autorisations de Programme (AP) hors opérations d'acquisitions foncières.

Le détail de ces autorisations a été présenté à l'assemblée délibérante concomitamment au vote du Budget primitif 2022 et fera l'objet d'actualisation ou de révision lors du conseil municipal du 19 décembre 2020. Ces autorisations de programmes pourront être complétées par la suite en fonction d'arbitrages politiques à venir.

L'architecture de la PPI reste inchangée avec une répartition des 85 Millions d'investissement visés sur le mandat en 5 grandes enveloppes :

1. **Opérations structurantes** : 35 millions d'€
2. **Maintenance du patrimoine communal** : 30 millions d'€
3. **Acquisitions thématiques** : 8 millions d'€
4. **Acquisitions foncières** : 7 millions d'€
5. **Opération ANRU - Canourgues** : 5 millions d'€

IV. Les orientations spécifiques à l'exercice 2022

Conformément à la trajectoire précédemment détaillée, le budget primitif pour l'exercice 2022 a été préparé en tenant compte des différentes contraintes. Le présent rapport indique les principales orientations de l'exécutif municipal pour le budget 2022.

Les hypothèses retenues pour construire le budget

L'exécutif a fait le choix cette année encore et malgré les quelques incertitudes encore liées à la crise sanitaire, de préparer le budget de l'exercice 2022 comme une année budgétaire normale. Les décisions modificatives en cours d'exercice permettront si nécessaire de réajuster le budget, tant en recettes qu'en dépenses, au fur et à mesure de l'évolution du contexte.

Pour établir le projet de budget 2022, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Maintien des concours financiers de l'État (dotations) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (attribution de compensation) ;
- Maintien des taux d'imposition pour lesquels la commune dispose d'une compétence (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) ;
- Évolution de la tarification en cohérence avec l'inflation prévisionnelle (+1,4 %) ;
- Montant des subventions versées conformément aux prévisions initiales de l'exercice 2021 (par exemple, pour les subventions versées aux associations en droit commun : 3 millions d'€) ;
- Niveau d'investissement inscrit au budget prévisionnel compris entre 15 et 17 millions d'€, mobilisant un haut niveau de subvention de nos partenaires.

Le projet de budget prévoira également, au titre des dépenses de personnel une augmentation conforme à la trajectoire financière, avec une structure des effectifs qui se maintiendra.

En matière d'investissement, le détail des opérations sera présenté lors du conseil municipal du 15 décembre 2021 lors du vote du budget 2022 dans le respect de l'enveloppe globale d'investissement du mandat.

Compte tenu de ces hypothèses, et du respect de la trajectoire précédemment fixée, les prévisions suivantes peuvent être présentées :

<i>En K €</i>	2017	2018	2019	2020	2021 <i>(prévisions)</i>	Hypothèse CA 2022
Excédent	6 201	7 692	8 366	8 089	8 997	↘
Épargne	4 670	5 417	5 924	5 679	7 694	↘
Dette	17 586	17 000	17 418	17 352	19 764	↘

Des évolutions des périmètres budgétaires du budget principal

Trois évolutions s'imposent à la commune et impacteront de manière importante à la fois les volumes budgétaires et la structure du budget de 2022 :

- La création d'un budget annexe « restauration collective » ;
- L'impact de l'automatisation du FCTVA ;
- La réforme du financement des actions enfance jeunesse par la CAF par la mise en œuvre d'un contrat territorial global en remplacement du contrat enfance jeunesse.

La création d'un budget annexe « Restauration collective »

La collectivité a souhaité la création d'un budget annexe sur le service de la restauration collective dans un souci d'optimisation de l'action publique et de réponse aux obligations réglementaires en matière de fiscalité sur la TVA. Cette création sera effective au 1er janvier prochain.

Une partie des ventes de repas devant être assujettie à la TVA, après avis pris auprès des services de la DRFIP, ce budget sera géré en HT, sur la M57 et sans autonomie financière.

La municipalité a souhaité profiter de cette obligation pour moderniser la gestion de ce service.

Une délibération de création du budget annexe est présentée sur ce conseil municipal. En termes d'optimisation de l'action publique, ce budget répondra à deux objectifs opérationnels :

- garantir une information plus aboutie du coût du service ;
- permettre au gestionnaire du service une plus grande autonomie et réactivité dans les choix de gestion au quotidien.

Le périmètre retenu pour ce budget comprendra l'unité de production, la cellule administrative et le self. Les recettes retenues dans ce budget seront celles des ventes de repas aux différents publics, à savoir les écoles, les crèches, le self, le CCAS pour le portage de repas ou les foyers restaurants, les associations ou autres extérieurs.

L'impact de l'automatisation du FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

L'automatisation consiste à automatiser la gestion du FCTVA par un recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement et par la dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement.

Le FCTVA constitue un enjeu financier important de financement de l'investissement. Depuis le 01/01/2015, le taux de compensation aux dépenses réalisées est de 16,404%.

Le Trésor public a durci les contrôles sur l'éligibilité des dépenses sur les comptes concernés par le FCTVA et rejette systématiquement les mandats qu'il considère comme mal imputé (dépenses imputées en investissement au lieu du fonctionnement). L'automatisation du FCTVA réalisé dorénavant à partir des données comptables issues du Trésor public accentue encore la rigueur nécessaire dans le suivi des dépenses éligibles au FCTVA.

En conséquence, après travail collaboratif avec les services concernés et le trésor public et afin d'éviter des rejets de dépenses et une perte de recettes, un transfert de dépenses d'investissement non éligibles au FCTVA est envisagé vers les comptes de la section de fonctionnement qui seront, eux, éligibles au FCTVA.

La réforme du financement des actions enfance jeunesse par la CAF par la mise en œuvre d'un contrat territorial global en remplacement du contrat enfance jeunesse

Le contrat enfance jeunesse sera remplacé par le CTG à partir du 1^{er} janvier 2022. Une délibération est présentée au conseil municipal du 18 novembre 2021. Il s'agit de conclure une convention d'objectif de gestion, entre la CAF et les collectivités territoriales/ intercommunalité en ayant une approche globale au niveau du territoire en matière d'enfance, la jeunesse, l'habitat, etc... Il s'agit

de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Les enjeux et objectifs sont établis pour une durée de 4–5 ans.

Le montant des enveloppes est maintenu à l'identique des recettes CEJ mais transformé. Les financements seront versés directement auprès des structures. Ainsi, le CCAS et les associations percevront directement les fonds qui ne transiteront plus par la ville.

V. Éléments relatifs au personnel communal

Conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 *relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire*, la ville de Salon-de-Provence étant concernée par les mesures complémentaires applicables aux communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires est complété par des éléments relatifs au personnel communal.

STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/10/2021

Par sexe

	31/10/2020		31/10/2021	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
HOMME	453	39,36%	434	39,63%
FEMME	698	60,64%	661	60,37%
TOTAL	1151	100,00%	1095	100,00%

La structure par sexe reste, entre octobre 2020 et octobre 2021, quasiment stable, même si comparativement à la moyenne de la FPT de 61,3% (source chiffre rapport DGAFP 2017 sur la fonction publique), la part de féminisation est très légèrement inférieure sur la ville. Cette situation s'explique notamment par la prépondérance des services techniques municipaux.

Par catégorie de personnel et par temps de travail

	31/10/2020				31/10/2021			
	EFFECTIF	DONT TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP
CATEGORIE A	58	2	4	10,34%	61	5	4	14,75%
CATEGORIE B	113	3	12	13,27%	108	5	13	16,67%
CATEGORIE C	726	72	55	17,49%	751	102	57	21,17%
SANS CATEGORIE	254	33	1	13,39%	175	10	0	5,71%
TOTAL	1151	110	72	15,81%	1095	122	74	17,90%

La structure et la répartition des agents a évolué entre octobre 2020 et octobre 2021 du fait de l'évolution d'un nombre important d'agents vacataires vers des statuts de contractuel à TNC comme le permet depuis peu la loi.

CATEGORIE A+B+C	AU 31/12/2019	31/10/2020	31/10/2021
TEMPS COMPLETS	829	820	808
DONT TEMPS PARTIEL	74	71	74
TEMPS NON COMPLET	102	77	112
TOTAL	931	897	920

Par catégorie de personnel rémunéré

STATUTS	31/10/2020		31/10/2021		
	EFFECTIFS	EN %	EFFECTIFS	EN %	
TITULAIRE ET STAGAIRE	780	67,74%	759	69,32%	-20
CDI	27	2,35%	25	2,28%	-2
CDD	91	7,91%	136	12,42%	+45
CAE	49	4,26%	30	2,74%	-19
CEA	0	0,00%	0	0,00%	0
APPRENTI	4	0,35%	7	0,64%	+3
VACATAIRE ET HORAIRE	200	17,39%	138	12,60%	-62
TOTAL	1151	100,00%	1095	100,00%	-55

Les effectifs de la commune sont en baisse sur la période sous revue : - 56 agents. Pour autant, ce chiffre doit être relativisée. Les vacataires sont la catégorie la plus impactée par la baisse des effectifs. Dans les faits, elle correspond pour plus de 50% au passage de ces agents sur des emplois de contractuel. De même la baisse des effectifs des titulaires est compensée en grande partie par la hausse du nombre de contractuel même si le remplacement de tous les départs à la retraite n'est pas l'objectif de l'administration et ce afin de limiter l'inertie de la masse salariale. On notera également une baisse significative du nombre de CAE en raison de difficulté de recrutement de ce type de candidat.

La structure globale est composée de 84,02 % d'emplois permanents.

Les fonctionnaires représentent 69,32% des effectifs contre 77,5 % dans la FPT et 70,6% sur les trois fonctions publiques en 2017.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La prospective des vacances de poste permet à la collectivité d'interroger à la fois les organisations, et l'allocation possible des ressources en fonction des candidats internes dont elle dispose.

Dans ce cadre, un travail de fond a été engagé afin d'anticiper les vacances de poste et proposer les stratégies les plus adéquates pour les pourvoir le cas échéant. La collectivité cherche à trouver le meilleur équilibre entre la valorisation des ressources internes (mobilité interne, reclassement) et le recrutement externe.

En 2021, la ville a souhaité mettre l'accent sur l'apprentissage en doublant sa capacité d'accueil. Désormais, la ville peut accueillir jusqu'à 16 apprentis.

La formation est également au cœur des priorités de la Ville, et le plan de formation prévoit à cet effet une part importante consacrée à l'accompagnement des agents dans des nouvelles fonctions, permettant ainsi à des agents en cours de reclassement d'accéder à des parcours personnalisés ou à des agents accédants à des nouvelles responsabilités de bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé. Le CNFPT reste à nos côtés, l'acteur majeur en la matière.

DÉPENSES DES PERSONNELS

Masse salariale

Vigilance : le compte administratif n'étant pas clôturé, il est impossible de donner des chiffres finaux. Les chiffres ci-dessous font état d'une projection.

	CA 2020	Projection du CA 2021
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	38 719 734,26 €	39 200 000 €

La projection fait état d'une augmentation de la masse salariale en 2021 de 1,24 % par rapport à 2020. Cette hausse s'explique d'une part par le GVT (glissements vieillesse technicité) et par le

report de l'application du PPCR en 2021 qui a été rétablie en 2020, par certaines régularisations de primes sur la filière technique sur l'année 2021 avec un effet rétroactif de 4 années ainsi que par la mise en œuvre de ruptures conventionnelles (5 déjà signées en 2021).

Heures supplémentaires et heures complémentaires

HEURES SUPPLEMENTAIRES	2020	Total au 31/10/2021	2021	Total 31/10/21	Écarts 2021/2020
MONTANTS TITULAIRES	348 352,82 €	385 977,80 €	371 440,11 €	407 911,69 €	21 933,89 €
MONTANTS NON TIT	37 624,98 €		36 471,58 €		
NB HEURES TIT	15.227,4	17.162,12	15.562,59	1.7391,58	229,46hs
NB HEURES NON TIT	1.934,72		1.828,99		

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires est en en légère hausse en raison de la reprise progressive de manifestations par rapport à l'année 2020 mais reste bien en deçà des chiffres des années antérieures à la crise sanitaire.

Rémunération par catégories pour les fonctionnaires et les non-titulaires de droit public

PART DANS REMUNERATION (salaire de référence mois octobre 2021 en brut)								
nb agents	920		61		108		751	
A PARTIR DE TRANSFERT COMPETENCE	TOUTES CAT en €	TOUTES CAT	CAT A en €	CAT A	CAT B en €	CAT B	CAT C en €	CAT C
TRAITEMENT indiciaire	1 627 125 €	82,25%	172 066 €	75,49%	223 251 €	80,37%	1 231 807 €	83,65%
IR	16 635 €	0,84%	1 769 €	0,78%	2 270 €	0,82%	12 596 €	0,86%
SFT	15 584 €	0,79%	1 088 €	0,48%	1 477 €	0,53%	13 019 €	0,88%
NBI	22 913 €	1,16%	3 461 €	1,52%	3 776 €	1,36%	15 676 €	1,06%
RI	288 541 €	14,59%	49 292 €	21,63%	46 832 €	16,86%	192 417 €	13,07%
AV EN NATURE	7 470 €	0,38%	259 €	0,11%	158 €	0,06%	7 053 €	0,48%
MONTANT REMUNERATION MOYENNE	2 150 €		3 736,65 €		2 571,90 €		1 960,81 €	
	1 978 268,44 €	100%	227 935,72 €	100%	277 765,04 €	100%	1 472 567,68 €	100%

En 2021, le salaire brut moyen en France est selon l'INSEE de 2.238 € tandis que le salaire médian est de 1789 € par mois.

Agents bénéficiaires de la NBI par catégorie

	31/10/2020			31/10/2021		
NBI	CAT A	CAT B	CAT C	CAT A	CAT B	CAT C
NB AGENTS BENEFCIAIRE	30	65	294	32	53	278
MONTANTS MOYEN	109,06 €	70,43 €	56,97 €	108,16 €	71,25 €	56,38 €

La NBI est attribuée par décret notamment aux encadrants, au personnel exerçant des missions d'accueil à titre principal, aux agents travaillant en quartiers sensibles et à certains régisseurs.

DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Protocole applicable depuis le 01/01/2002 prévoit un décompte annuel de temps de travail sur une base annuelle de temps de travail de 1.530 heures.

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique, un travail a été initié pour respecter l'obligation faite aux collectivités de respecter les 1.607 heures annuelles.